

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-128 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothée LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothée LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Subvention Ministère Education Nationale et Jeunesse – Aide exceptionnelle Accueils de loisirs collectifs.

La séance ouverte, Monsieur le Président détaille le plan d'aides mis en place par le gouvernement à destination des organisateurs d'accueils de loisirs qui ont assuré l'ouverture d'accueils de loisirs pendant l'été et ont contribué ainsi à la continuité économique, sociale et éducative sur les territoires dans un contexte particulier.

Monsieur le Président rappelle que ces ouvertures se sont faites en appliquant des protocoles sanitaires très stricts et des conditions limitant le nombre maximum d'enfants accueillis engendrant pour les organisateurs des frais supplémentaires conséquents (protections individuelles des agents, produits désinfectant, personnels supplémentaires...).

Monsieur le Président précise que pour l'intercommunalité du Sud Artois l'ensemble des coûts inhérents aux mesures mises en place a représenté une dépense de 37 500 € pour les différentes structures qui ont fonctionné durant l'été 2020 pour un cumul de 938 places ouvertes pour juillet et août pour les centres de loisirs et de 140 places ouvertes pour l'accueil jeunes.

Monsieur le Président indique qu'à ce titre l'intercommunalité peut prétendre à une aide exceptionnelle de 30 000 €.

Monsieur le Président rappelle le détail des structures ouvertes sur la période allant du 6 juillet au 29 août 2020 avec le nombre de jours et de places ouvertes comme suit :

- ALSH Achiet-le-Grand – du 6 juillet au 21 août 2020 soit 34 jours de fonctionnement. 50 places ouvertes en juillet et 62 places ouvertes en août.
- ALSH Bapaume – du 6 au 31 juillet soit 19 jours de fonctionnement. 134 places ouvertes en juillet.
- ALSH Bertincourt – du 6 au 31 juillet soit 19 jours de fonctionnement. 64 places ouvertes en juillet.
- ALSH Bucquoy – du 6 au 31 juillet soit 19 jours de fonctionnement. 117 places ouvertes en juillet.
- ALSH Croisilles – du 6 juillet au 21 août 2020 soit 34 jours de fonctionnement. 114 places ouvertes en juillet et 114 places ouvertes en août.
- ALSH Hermies – du 6 juillet au 31 juillet 2020 soit 19 jours de fonctionnement. 120 places ouvertes en juillet.
- ALSH Metz-en-Couture – du 3 au 21 août soit 15 jours de fonctionnement. 70 places ouvertes en août.
- ALSH Vaulx-Vraucourt – du 6 au 31 juillet soit 19 jours de fonctionnement. 93 places ouvertes en juillet.
- Accueil Jeunes – du 6 juillet au 28 août 2020 soit 39 jours de fonctionnement. Entre 20 et 25 places ouvertes par jour sur la période.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter auprès des services de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse) une aide exceptionnelle au titre de la tenue et de l'organisation des différents centres de loisirs mis en place par l'intercommunalité du Sud Artois pendant l'été 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de faire recette des sommes à recevoir sur le budget principal de l'intercommunalité (Section de Fonctionnement – Chapitre 74 – Article 7471 - Fonction 421).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2020-128 du 14/09/2020

ALSH Eté 2020 –

Demande d'aide exceptionnelle.